

BORDEAUX

Le Lion bleu face à l'alerte climatique

Vingt-six associations sont membres du collectif Gironde Copenhague, créé en juin dernier. Un collectif se fixant pour objectif « d'alerter sur l'urgence climatique », cela avant le sommet mondial sur le climat qui se tiendra à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre.

Hier, les représentants de ces associations se sont succédé Place Stalingrad, pour une action symbolique autour de la statue du Lion bleu : pétitions proposées aux passants, interventions au micro et « flash mobilisation », c'est-à-dire un maximum de bruit « pour réveiller les élus ».

Patrick Maupin (Greenpeace) et Pascal Bourgois (Maison de la nature Bordeaux-Aquitaine) affirment ainsi la volonté « de s'adresser aux citoyens et aux politiques. Une action symbolique pour laquelle nous avons choisi le Lion bleu, afin de lui construire une arche de Noé, les dernières études du GIEC montrant que les océans vont monter d'un à deux mètres d'ici la fin du siècle ! »

PHOTO: THIERRY DAVID



Douze ans pour le meurtre de son épouse

GRIGNOLS Claude Dulau a vu sa peine confirmée par la cour d'assises d'appel

Les jurés de la cour d'assises d'appel de la Charente ont confirmé, vendredi soir, le verdict prononcé en juin 2008 par la cour d'assises de la Gironde : douze années de réclusion criminelle. Claude Dulau, 68 ans, a pourtant, comme il l'avait fait à Bordeaux, clamé son innocence tout au long des trois jours de son second procès, à Angoulême. « Je le répète, je n'ai pas tué ma femme », a-t-il asséné, en vain.

Claude Dulau a donc été reconnu coupable du meurtre de son épouse, Annie Plaize de Beaupuy, tuée d'un coup de fusil en pleine tête, le 29 janvier 2005. La nuit du meurtre, la victime, gérante du cercle de la Concorde, à Castets-en-Dorthe, regagne son domicile, au hameau de Saint-Loubert, à Grignols. Elle se couche peu après minuit, dans la chambre, à l'étage. Elle sera abattue froidement, quelques heures plus tard. Lorsque Claude Dulau quitte les lieux, à 6 h 45, pour se rendre à une partie de chasse, il affirme qu'elle était en vie. Mais il fait demi-tour, ayant oublié, dit-il, ses cartouches et il ne remarque rien d'anormal. L'accusation est, à l'opposé, formelle : il est le seul à avoir pu commettre ce geste.

Pourtant, des zones d'ombre subsistent dans le dossier, comme l'a souligné son défenseur, M^{re} Henri-Michel Gata. « Nous avons encore

Les Francas entre doutes et convictions